

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1059**11 octobre 2003****SOMMAIRE**

Alofor Holding S.A., Luxembourg	50822	CPIA S.A., Compagnie de Participations Industri- elles et Agricoles, Luxembourg	50813
Archiplus, S.à r.l., Echternach	50832	Crux S.A., Luxembourg	50827
Banque Raiffeisen, Luxembourg	50805	Darrel G. Blomberg F.I. (Luxembourg) Holding S.A.	50814
BC2I S.A.	50831	Darrel G. Blomberg F.I. (Luxembourg) Holding S.A.	50814
BC2I S.A.	50831	E.H.S. Holding S.A., Wiltz	50825
Bematrans S.A.	50817	E.K. S.A., Luxembourg	50829
Blu International S.A., Luxembourg	50820	Ecomail, S.à r.l., Filsdorf	50804
BNP Insticash Fund, Sicav, Luxembourg	50830	Ecomail, S.à r.l., Filsdorf	50804
BNP Paribas Fund Administration S.A., Luxem- bourg	50824	Elliott-Automation Continental S.A.H., Luxem- bourg	50818
Bruily S.A.H., Luxembourg	50787	Environmental Acquisitions Holding S.A.H.	50826
Business Objects S.A., Luxembourg	50819	Fideliter Investment Trust Holding S.A.H.	50827
Canreal S.A., Luxembourg	50819	Flyer S.A., Luxembourg	50824
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les- Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A. & Cie S.e.c.s., Mondorf-les-Bains	50794	Four Wheels S.A., Luxembourg	50816
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les- Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A., Mondorf-les-Bains	50820	Galway International S.A., Schuttrange	50804
C.G.P.A. Ré S.A., Munsbach	50826	Gateway Holdings S.A., Luxembourg	50821
Chartered Finance Corporation S.A.H.	50832	Genius International S.A., Luxembourg	50818
Chartered Finance Corporation S.A.H.	50832	Global Inflight Services S.A.	50786
Château S.A., Luxembourg	50794	Global Inflight Services S.A.	50786
Château S.A., Luxembourg	50794	Global Trade & Project Development S.A.H.	50828
Château S.A., Luxembourg	50794	Greenpine S.A., Luxembourg	50828
Château S.A., Luxembourg	50823	Herbro S.A.H., Luxembourg	50828
Chaussures Léon, S.à r.l., Luxembourg	50826	HMGT Holding, S.à r.l., Luxembourg	50818
Chempharma Holding S.A., Luxembourg	50804	Icom S.A.H., Esch-sur-Alzette	50824
Chilean Corporation of Transport Holding S.A.	50815	Imperiali S.A.	50829
Chilean Corporation of Transport Holding S.A.	50815	ING PFCE Finco, S.à r.l., Luxembourg	50795
Clery, S.à r.l., Luxembourg	50812	ING PFCE Hungary, S.à r.l., Luxembourg	50807
Codenet S.A., Senningerberg	50821	Indes S.A., Luxembourg	50817
Comecom Holding S.A., Luxembourg	50825	Indes S.A., Luxembourg	50817
Compagnie Financière "Les Petons" S.A.H., Lu- xembourg	50813	Indes S.A., Luxembourg	50817
Comptoir Produits Automobiles S.A., Diekirch ..	50825	Inopco Holding S.A., Luxembourg	50803
CPIA S.A., Compagnie de Participations Industri- elles et Agricoles, Luxembourg	50813	Inopco Holding S.A., Luxembourg	50803
CPIA S.A., Compagnie de Participations Industri- elles et Agricoles, Luxembourg	50813	Issin Investments S.A., Luxembourg	50814
		J.B.M. S.A.	50830
		JCDecaux Group Services, S.à r.l., Luxembourg ..	50821
		KBC Bonds, Sicav, Luxembourg	50823
		KHB Krankenhausberatungs- und Prüfungsgesell-	

schafft mbH, Luxembourg	50803	Parindex, Sicav, Luxembourg	50815
KHB Krankenhausberatungs- und Prüfungsgesellschaft mbH, Luxembourg	50803	Parvest Investment Management Company S.A., Luxembourg	50819
KHB Krankenhausberatungs- und Prüfungsgesellschaft mbH, Luxembourg	50803	Prada S.A., Luxembourg	50823
Kitty Music, S.à r.l., Dudelange	50802	Prifot S.A., Luxembourg	50830
Kitty Music, S.à r.l., Dudelange	50802	Progetto C.M.R. International S.A., Luxembourg	50800
Le Lotus de Chine, S.à r.l., Wiltz.	50832	SériArt S.A., Grevenmacher	50827
Lobisk S.A., Luxembourg	50802	Serin Holding S.A., Luxembourg	50828
Lobisk S.A., Luxembourg	50802	Serin Holding S.A., Luxembourg	50831
Lobisk S.A., Luxembourg	50802	Sofidepar S.A., Luxembourg	50825
Mapom S.A.H., Luxembourg	50829	Solar-Force S.A., Luxembourg	50826
Mapom S.A.H., Luxembourg	50830	Telnet Luxembourg S.A., Luxembourg	50816
Matrise Holding S.A., Luxembourg	50801	Time Tech Computer, S.à r.l, Diekirch.	50786
Multi-Concept, Sicav, Luxembourg	50822	Transurb Finance S.A., Luxembourg	50822
Multiworld, Sicav, Luxembourg	50829	Valfrais-Lux S.A., Luxembourg	50820
New Osiris, S.à r.l., Differdange.	50821	Veskel International S.A., Luxembourg	50801
Pacific West Trade & Service AG, Grevenmacher	50794	Vialca S.A.H., Luxembourg	50827
Paragon S.A.H., Luxembourg	50827	Virtual Solutions S.A., Luxembourg	50787
Paribas FCP Fund Management Company S.A., Luxembourg	50831	Watercreek Investments S.A., Luxembourg	50819

GLOBAL INFLIGHT SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.842.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. résilie le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 15 septembre 2003.

La société GLOBAL INFLIGHT SERVICES S.A. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg à compter du 15 septembre 2003.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058419.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

GLOBAL INFLIGHT SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.842.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. renonce à son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ci-dessus référencée avec effet au 15 septembre 2003.

La FIDUCIAIRE PREMIUM ne sera donc plus commissaire aux comptes de la société GLOBAL INFLIGHT SERVICES S.A. à compter de l'exercice comptable ouvert au 1^{er} janvier 2003.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058420.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

TIME TECH COMPUTER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9276 Diekirch, 6, rue des Remparts.

R. C. Diekirch B 4.446.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Mandataire

(902327.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 septembre 2003.

BRULY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.857.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04143, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058158.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

VIRTUAL SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.679.

STATUTES

In the year two thousand and three on ninth of September.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. VIRTUAL COMMERCE SOLUTIONS LIMITED, a company incorporated under the laws of Belize, having its registered office at 1934 Driftwood Bay, Belize City, Belize, Central America.

2. ALDENHAM INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of Great Britain, having its registered office at La Corvee House, La Corvee, Alderney, Channel Islands.

Both of them represented by Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above-mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above-described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of VIRTUAL SOLUTIONS S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The purpose for which the company is established, is to market services for distribution via the Internet, including any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purpose, as well as the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, including the administration, development and management of its portfolio.

The Company may engage alone and together with others, for its own account or for a third party, itself or through the intermediary or itself in a third party, in any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may engage directly or indirectly participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty one Euros (EUR 31.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well as appoint a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside all the meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex or telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meeting held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution or the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call or by a similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously listen one to the other. Such participation shall be deemed equal to physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of the meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case, the board of directors shall appoint the members of such committee (s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or the other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of May of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its terms, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2004. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2005.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. VIRTUAL COMMERCE SOLUTIONS LIMITED, prenamed: nine hundred ninety-nine shares	999
2. ALDENHAM INVESTMENTS LIMITED, prenamed: one share	1
Total: one thousand shares	1,000

25% of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of seven thousand seven hundred fifty Euros (EUR 7,750.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately thousand seven hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2005:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, in Sweden, on 22th June 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, born in Esch-sur-Alzette, in Luxembourg, on 12th January 1973, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr Russel Andrew Peter Michel, born in Guernsey, on 23rd March 1941, residing at Vue de Vallon, Les Ruettes, St. Andrew, Guernsey, Channels Islands.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2005:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on the 4th April, 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mr Russel Michel together with Mr Mikael Holmberg or Mrs. Nadine Gloesener.

IV. The registered office of the Company is established in L-2449 Luxembourg City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois le neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

3. VIRTUAL COMMERCE SOLUTIONS LIMITED, siège social de la société établi à 1934 Driftwood Bay, Belize City, Belize, Central America.

4. ALDENHAM INVESTMENTS LIMITED, siège social de la société établi à La Corvee House, La Corvee, Alderney, Channels Islands.

Tous les deux représentés par Mme Nadine Gloesener, directeur adjoint, demeurant à Vichten, Luxembourg, suivant procurations sous seing privé lui délivrées.

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination VIRTUAL SOLUTIONS S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. L'objet pour lequel la société est formée est de prêter des services de distribution via Internet, dans toutes activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet, ainsi que la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-même ou au travers de tierces personnes dans toutes autres activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

La société peut engager directement ou indirectement des participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, qu'elle juge utile dans la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres. Il peut aussi nommer un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de tenir le compte rendu de l'assemblée du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration peut se réunir à la demande du président. L'assemblée du conseil d'administration peut être convoquée si deux administrateurs l'exigent.

Le président présidera seul toutes les assemblées des actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil désignera un autre administrateur en tant que président temporaire par vote de la majorité présente à une telle assemblée.

Un avis écrit de toute assemblée du conseil d'administration sera remis par courrier normal, électronique ou par télégramme, télécopie à tous les administrateurs au moins 48 heures avant le jour prévu pour une telle assemblée, excepté en cas d'urgence, les raisons seront mentionnées dans l'avis de la réunion de l'assemblée. Cette notification indique le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée.

Cet avis pourra être refusé par consentement écrit, par courrier normal, électronique, par câble, télégramme, télex ou par télécopie de chaque administrateur. Aucun acte séparé n'est requis pour les assemblées tenues à heures et endroits spécifiés dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut participer à toute assemblée du conseil d'administration en nommant par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie, un autre administrateur comme mandataire.

Le conseil d'administration peut délibérer ou agir de façon valable seulement si au moins une majorité d'administrateurs est présente.

Les décisions seront prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle assemblée.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une assemblée du conseil par différents moyens tels que la conférence téléphonique ou par d'autres moyens semblables de communication qui permettent donc à plusieurs personnes de participer simultanément à l'écoute des uns et des autres.

Une telle participation sera présumée au même titre que la présence physique à l'assemblée.

Une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est authentique et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une assemblée du conseil d'administration, laquelle a été dûment convoquée et tenue.

Une telle décision peut être rédigée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-Verbaux des Assemblées du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration seront signés par le président de l'assemblée et par un autre administrateur. Les procurations y seront jointes.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon les procédures légales ou d'une autre manière, seront signées par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents articles de l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider d'instituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être administrateurs ou non.

Dans ce cas, le conseil d'administration pourra nommer les membres du ou des comités et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société lors de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents, employés, actionnaires ou non-actionnaires ou déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par lui.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil est soumise à une autorisation préalable établie par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à qui a été délégué la gestion journalière de la société, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 19. Affectation des profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital sous-crit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 21. Disposition générale. Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2004. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2005.

Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. VIRTUAL COMMERCE SOLUTIONS LIMITED, prénommée, neuf cent quatre-vingt dix neuf actions	999
2. ALDENHAM INVESTMENTS LIMITED, prénommée, une action	1
Total: mille actions	1.000

25% de ces actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2005:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, in Suède, le 22 Juin 1959, demeurant au 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mme Nadine Gloesener, directeur adjoint, née à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, le 12 Janvier 1973, demeurant à 53A, rue principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché de Luxembourg.

3. M. Russel Andrew Peter Michel, directeur de société, né à Guernsey, le 23 mars 1941, demeurant à Vue de Vallon, Les Ruettes, St. Andrew, Guernsey, Channel Islands.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2005:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelage, Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est représentée que par la signature commune de M. Russel Michel avec M. Mikael Holmberg ou Mme Nadine Gloesener.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, vol. 140S, fol. 62, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

J. Elvinger.

(058273.3/211/420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

PACIFIC WEST TRADE & SERVICE AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6783 Grevenmacher, Op der Heckmill.

H. R. Luxemburg B 84.963.

Verwaltungsratsbeschluss

Die Mitglieder des Verwaltungsrates der PACIFIC WEST TRADE & SERVICE AG, ermächtigt durch die Generalversammlung der Aktionäre gemäss Gesellschaftsvertrag vom 12. Dezember 2001, ermächtigen mit Effekt ab 25. August 2003 hiermit ausschliesslich den Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Albert Heinz Ehses, die Gesellschaft mit seiner obligatorischen Unterschrift nach aussen zu vertreten.

Herr Ehses zeichnet wie folgt:

Unterschrift.

Der Verwaltungsrat

A. Ehses / L. Ehses-Reinhold / R. Ehses / S. Ehses

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00823. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058285.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A. & CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R. C. Luxembourg B 18.193.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 4 septembre 2003

L'assemblée:

- approuve le bilan et le compte de profits et des pertes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058295.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

CHATIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.027.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058667.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

CHATIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.027.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058665.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

CHATIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.027.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058663.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

ING PFCE FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.698.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twelfth of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ING PFCE LP, a partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Register under number 399, represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 29 August 2003.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of ING PFCE FINCO, S.à r.l.

Art. 3. Object

The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) represented by thirteen (13) shares of a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partner(s), to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the partner(s).

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers

Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 22. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Maître Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of ING PFCE LP, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the thirteen (13) newly issued shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred fifty euros (1,450.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2003.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

I.- The number of managers is set at two (2), and the following managers are elected for an unlimited duration:

1. Mr Herman J. J. Moors, company director, residing at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., registered with the Luxembourg Company Register in section B under number 28.967, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II.- The address of the registered office is set at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING PFCE LP, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, enregistrée au Registre de Guernesey sous le numéro 399, représentée par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 29 août 2003.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de ING PFCE FINCO, S.à r.l.

Art. 3. Objet

La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par treize (13) parts sociales d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associés.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs

Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Événements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu ensuite Maître Marc Loesch, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de la société comparante, ING PFCE LP, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société les treize (13) parts sociales nouvellement créées d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ses constitution, est évalué à environ mille quatre cent cinquante euros (1.450,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le dernier jour de décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée:

1. Monsieur Herman J. J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

2. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.967 et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II.- L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2003, vol. 879, fol. 53, case 2. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 septembre 2003.

J.-J. Wagner.

(058635.3/239/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

PROGETTO C.M.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 72.781.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et M. Marco Ferrario, 52B Via Campo, I-25049 Iseo.

Le Commissaire aux comptes est Madame Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour PROGETTO C.M.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058596.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

MATRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 65.898.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Madame Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour MATRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058598.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

VESKEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 72.398.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

BURNETT HOLDINGS S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama (République du Panama), ici représentée par Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration délivrée à Panama, le 6 novembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme VESKEL INTERNATIONAL S.A., ayant son social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, le 3 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 du 4 janvier 2000. La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.398.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que la société BURNETT HOLDINGS S.A. prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'elle a procédé à l'annulation des titres au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Y. Schmit, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 septembre 2003, vol. 467, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 septembre 2003.

A. Lentz.

(058604.3/221/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

LOBISK, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.669.

Le bilan et l'annexe au 31 octobre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04335, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058439.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

LOBISK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.669.

Le bilan et l'annexe pour la période allant du 1^{er} novembre 2001 au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04339, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058436.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

LOBISK, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.669.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04331, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058441.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

KITTY MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3415 Dudelange, 11, rue Gaston Barbanson.
R. C. Luxembourg B 56.939.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2003, réf. DSO-AI00068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 septembre 2003.

FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l.

Signature

(058445.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

KITTY MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3415 Dudelange, 11, rue Gaston Barbanson.
R. C. Luxembourg B 56.939.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2003, réf. DSO-AI00069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 septembre 2003.

FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l.

Signature

(058449.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

INOPCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 50.392.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04326, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058443.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

INOPCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 50.392.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04327, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058442.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**KHB KRANKENHAUSBERATUNGS- UND PRÜFUNGSGESELLSCHAFT MBH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 51.810.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Mandataire

(058529.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**KHB KRANKENHAUSBERATUNGS- UND PRÜFUNGSGESELLSCHAFT MBH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 51.810.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Mandataire

(058519.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**KHB KRANKENHAUSBERATUNGS- UND PRÜFUNGSGESELLSCHAFT MBH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 51.810.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Mandataire

(058514.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

ECOMAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5740 Filsdorf, 13, Kaabesbiërg.
R. C. Luxembourg B 52.504.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Mandataire

(058532.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

ECOMAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5740 Filsdorf, 13, Kaabesbiërg.
R. C. Luxembourg B 52.504.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Mandataire

(058521.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 43.597.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée générale extraordinaire décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs M. Guy Baumann et M. Guy Kettmann pour la durée de six ans;
- de nommer M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Madame Birgit Mines-Honneff et M. Albert Pennacchio, également pour la durée de six ans. Les mandats des Administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008;
- de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg; M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Madame Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058605.3/1017/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

GALWAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 68.126.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, réf. LSO-AI03563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058581.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

BANQUE RAIFFEISEN, Société Coopérative.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.128.

Signatures autorisées

<i>I. Conseil d'Administration</i>	<i>(Signatures autorisées de catégorie A)</i>
1. Monsieur Paul Lauterbour, Président du conseil d'administration	A
2. Monsieur Lucien Haller, 1 ^{er} vice-président du conseil d'administration	A
3. Monsieur Etienne Kleyr, 2 ^{ème} vice-président du conseil d'administration	A
4. Monsieur Julien Birkel, administrateur	A
5. Monsieur Marion Didier, administrateur	A
6. Monsieur Victor Feyder, administrateur	A
7. Monsieur Marco Gaasch, administrateur	A
8. Monsieur Victor Gloden, administrateur	A
9. Monsieur Joseph Rauchs, administrateur	A
10. Monsieur Henri Streng, administrateur	A
11. Monsieur Guy Sutor, administrateur	A
<i>II. Comité de Direction</i>	<i>(Signatures autorisées de catégorie A)</i>
12. Monsieur Alphonse Sinnes, directeur, président du comité de direction	A
13. Monsieur Guy Rommes, directeur, vice-président du comité de direction	A
<i>III. Directeurs</i>	<i>(Signatures autorisées de catégorie A)</i>
14. Monsieur Armand Weis, directeur	A
15. Monsieur Jacques Mangen, directeur	A
<i>IV. Porteurs de signature par délégation</i>	<i>(Signatures autorisées de catégorie B)</i>
16. Madame Jeannine Alff-Beckius, attachée à la direction	B
17. Monsieur Julien Anen, fondé de pouvoir	B
18. Monsieur Pierre Back, fondé de pouvoir	B
19. Monsieur Laurent Bentz, gérant d'agence	B
20. Monsieur Marc Brandenburger, fondé de pouvoir	B
21. Madame Georgette Cannels-Arens, fondé de pouvoir	B
22. Monsieur Albert Derefa, fondé de pouvoir	B
23. Monsieur Jean-Claude Flammang, chef de service adjoint	B
24. Monsieur René Flenghi, gestionnaire	B
25. Monsieur Jean François, attaché à la direction	B
26. Monsieur Marc Gengler, chef de service adjoint	B
27. Monsieur Jacques Goergen, gérant d'agence	B
28. Monsieur Tom Gruneisen, conseiller de direction	B
29. Mademoiselle Pascale Hellers, chef de bureau	B
30. Monsieur Roger Jacoby, chef de service adjoint	B
31. Monsieur Joël Jost, gérant d'agence	B
32. Monsieur Jacques Kieffer, chef de service adjoint	B
33. Monsieur Jacques Kohner, fondé de pouvoir	B
34. Mademoiselle Liliane Kucharzyk, chef de bureau	B
35. Monsieur Claude Leners, gérant d'agence	B
36. Monsieur Joseph Leon, fondé de pouvoir	B
37. Monsieur Claude Logelin, chef de bureau	B
38. Monsieur Marc Marchal, chef de bureau	B
39. Monsieur Alain Marchioni, chef de service	B
40. Monsieur Marcel Martin, chef de service adjoint	B
41. Monsieur Arnold Marx, fondé de pouvoir	B
42. Monsieur Joël Mataigne, gérant d'agence	B
43. Monsieur Carlo Meyer, fondé de pouvoir	B
44. Monsieur Luc Muller, chef de bureau	B
45. Monsieur Adrien Nothum, fondé de pouvoir	B
46. Monsieur Eric Peyer, sous-directeur	B
47. Monsieur Gilbert Putz, fondé de pouvoir	B
48. Monsieur Marc Schmit, conseiller de direction	B
49. Monsieur Patrick Schroeder, fondé de pouvoir	B
50. Madame Liette Schwartz-Dahm, chef de bureau	B
51. Monsieur Roland Schweich, fondé de pouvoir	B

52. Monsieur Lucien Staar, chef de bureau	B
53. Monsieur John Steffen, directeur adjoint	B
54. Monsieur André Stempel, gérant d'agence	B
55. Monsieur François Tarayre, gérant d'agence	B
56. Madame Josiane Tauriello-Delchambre, gérante d'agence	B
57. Monsieur Christian Wagener, gérant d'agence	B
58. Monsieur Jean-Marie Wildgen, fondé de pouvoir	B

1) En exécution des décisions prises conformément aux statuts, la société est valablement engagée par les signatures conjointes soit de deux membres du Conseil d'Administration et d'un membre du Comité de Direction soit de deux membres du Comité de Direction.

2) Conformément à l'article 29 des statuts, le Conseil d'Administration délègue et règle la signature sociale, étant entendu qu'une signature de catégorie inférieure peut toujours être remplacée par une signature de catégorie supérieure:

- a) Les transferts liés à des ordres émanant de la clientèle doivent porter deux signatures de catégorie B.
 - b) Les transferts interbancaires à l'initiative et en faveur de la banque:
 - i) jusqu'à concurrence d'un montant de 2.500.000,- EUR ou contre-valeur doivent porter une signature de catégorie B;
 - ii) au delà de 2.500.000,- EUR ou contre-valeur jusqu'à la concurrence de 25.000.000,- EUR ou contre-valeur doivent porter deux signatures de catégorie B;
 - iii) au delà de 25.000.000,- EUR ou contre-valeur doivent porter une signature d'un membre du Comité de Direction et une signature de catégorie B.
 - c) Les placements interbancaires au nom et pour compte de la société jusque 25.000.000,- EUR ou contre-valeur doivent porter deux signatures de catégorie B.
- Au delà de cette limite, la signature d'un membre du Comité de Direction et une signature de catégorie B sera de rigueur.
- d) La correspondance et les contrats sous seing privé se rapportant aux prêts et crédits:
 - i) jusqu'à concurrence d'un montant de 25.000,- EUR ou contre-valeur doivent porter une signature de catégorie B et une signature de catégorie C;
 - ii) jusqu'à concurrence d'un montant de 150.000,- EUR ou contre-valeur doivent porter deux signatures de catégorie B;
 - e) Les opérations en espèces sur les comptes de la société auprès des autres banques:
 - i) jusqu'à concurrence d'un montant de 250.000,- EUR ou contre-valeur doivent être autorisées par deux signatures de catégorie B;
 - ii) au delà de 250.000,- EUR ou contre-valeur doivent être autorisées par un membre du Comité de Direction et par une signature de catégorie B.
 - f) Les actes d'obligations, les radiations d'inscriptions hypothécaires et tous autres documents liés aux opérations de crédits doivent être signés par au moins un membre de la Direction et un porteur d'une signature de catégorie B.
 - g) Les ouvertures de compte, les livrets d'épargne, les certificats au porteur et les conventions de compte collectif portent une signature de catégorie C.
 - h) Les chèques émis par la BANQUE RAIFFEISEN en exécution d'un ordre d'un client (chèques bancaires):
 - i) jusqu'à concurrence d'un montant de 25.000,- EUR ou contre-valeur doivent porter deux signatures de catégorie C ou une de catégorie B;
 - ii) au delà de 25.000,- EUR ou contre-valeur jusqu'à concurrence de 125.000,- EUR ou contre-valeur doivent porter une signature de catégorie B et une signature de catégorie C;
 - iii) au delà de 125.000,- EUR ou contre-valeur jusqu'à concurrence de 250.000,- EUR ou contre-valeur doivent porter deux signatures de catégorie B;
 - iv) au delà de 250.000,- EUR ou contre-valeur doivent porter une signature de catégorie A et une signature de catégorie B.
 - i) Les opérations sur les comptes de clients (virements, versements, prélèvements, chèques, effets, opérations en bourse et sur métaux précieux, etc.) portent une signature de catégorie C.

V. Porteurs de signature par délégation

(signatures autorisées de catégorie C)

La signature de catégorie C est déléguée aux agents de guichet et de la comptabilité.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour réquisition et extrait conforme du registre des procès-verbaux du Conseil d'Administration

P. Lauterbour

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05022. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058648.3/000/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

ING PFCE HUNGARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.699.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twelfth of September.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ING PFCE HOLDCO, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 12 September 2003.

This proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of ING PFCE HUNGARY, S.à r.l.

Art. 3. Object

The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) represented by thirteen (13) shares of a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Special majority matters

The manager(s) may not adopt any resolution regarding the sale or acquisition of subsidiaries without the affirmative vote of the sole partner, or as the case may be, by the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of partners.

Art. 16. Powers

Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 17. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 19. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of partners

20.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 24. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 25. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Maître Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of ING PFCE HOLDCO, S.à r.l., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the thirteen (13) newly issued shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred fifty euros (1,450.- euros).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2003.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

I.- The number of managers is set at two (2), and the following managers are elected for an unlimited duration:

1. Mr Herman J. J. Moors, company director, born in Bilzen (Belgium) on 3 November 1944, residing at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., registered with the Luxembourg Company Register in section B under number 28.967, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II.- The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING PFCE HOLDCO, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

représentée par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant au Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 septembre 2003.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de ING PFCE HUNGARY, S.à r.l.

Art. 3. Objet

La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par treize (13) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Majorités spéciales

Aucune résolution ne peut être adoptée par le(s) gérant(s) concernant la vente ou l'acquisition de filiales sans le vote favorable de l'associé unique, ou, le cas échéant, le vote favorable de plus de cinquante pour cent (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Pouvoirs

Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 17. Événements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 25. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu ensuite Maître Marc Loesch, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de la société comparante, ING PFCE HOLDCO, S.à r.l., en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société les treize (13) parts sociales nouvellement créées d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en espèces la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ses constitution, est évalué à environ mille quatre cent cinquante euros (1.450,- euros).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le dernier jour de décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée:

1. Monsieur Herman J. J. Moors, directeur de société, né à Bilzen (Belgium) le 3 novembre 1944, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.967 et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II.- L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2003, vol. 879, fol. 53, case 3. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 septembre 2003.

J.-J. Wagner.

(058636.3/239/344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

CLERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 77.977.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 15 septembre 2003

Les associés de CLERY, S.à r.l. (la «Société») a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de TCG GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, gérant de la société;

- d'accorder décharge pleine et entière à TCG GESTION S.A.;

- de nommer M. Michel van Krimpen, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Le Conseil de Gérance est désormais constitué comme suit:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., comme gérant;

- Monsieur Michel van Krimpen, comme gérant.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058588.3/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**CPIA S.A., COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 20.031.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Mandataire

(058535.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**CPIA S.A., COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 20.031.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Mandataire

(058524.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**CPIA S.A., COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 20.031.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Mandataire

(058516.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE «LES PETONS» S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 27.948.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 septembre 2003

Présents: M. Christophe Blondeau Administrateur
M. Nour-Eddin Nijar Administrateur
M. Rodney Haigh Administrateur

La séance est ouverte sous la présidence de M. Christophe Blondeau à 14.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social

du

38, boulevard Napoléon I^{er} L-2210 Luxembourg

au

23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures.

C. Blondeau / N.-E. Nijar / R. Haigh

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058685.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

DARREL G. BLOMBERG F.I. (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.156.

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat, le siège social de la société DARREL G. BLOMBERG F.I. (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. (Société Anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, B.P. 878, L-2018 Luxembourg pour la raison suivante:

- Les administrateurs de la société ne coopèrent pas pour le bon fonctionnement de la société.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058583.2/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

DARREL G. BLOMBERG F.I. (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.156.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier reçu au siège social de la société en date du 18 septembre 2003 que M. Henri Vanherberghen, demeurant au 78, rue A. Asselberg, B-1180 Bruxelles, Belgique, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058585.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

ISSIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.637.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires de la société réunis sans convocation préalable au siège social à Luxembourg le vendredi 19 septembre 2003 à 9.00 heures

Première résolution

L'Assemblée Générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à EUR 7.753,34. L'Assemblée décide d'affecter cette perte au compte de report.

- Perte de l'exercice au 31 décembre 2002:	- 7.753,34 EUR
- Perte reportée au 1 ^{er} janvier 2002:	- 17.643,41 EUR
- Total compte report au 1 ^{er} janvier 2003	- 25.378,75 EUR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058658.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

CHILEAN CORPORATION OF TRANSPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.962.

—
La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat, le siège social de la société CHILEAN CORPORATION OF TRANSPORT HOLDING S.A. (Société Anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, B.P. 878, L-2018 Luxembourg pour la raison suivante:

- Les administrateurs de la société ne coopèrent pas pour le bon fonctionnement de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058589.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

CHILEAN CORPORATION OF TRANSPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.962.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier reçu au siège social de la société en date du 18 septembre 2003 que M. Henri Vanherberghen, demeurant à 78, rue A. Asselberg, B-1180 Bruxelles, Belgique, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058590.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

PARINDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 77.384.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue le mercredi 15 janvier 2003 à 11.00 heures
Quatrième résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission en date du 28 novembre 2002 de M. Francis Georges Koenig de son poste d'administrateur de la Société.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de

MM. Jean-Alexandre Dominjon, président,

Gilles Glicenstein,

Guy de Froment,

Christian Volle,

Marc Raynaud,

Jean Léomant,

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004.

L'assemblée générale reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004.

Pour copie conforme

Pour PARINDEX

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

P. Gengler / Signature

Directeur Général Adjoint

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058668.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

TELNET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 43.988.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société WELLS LIMITED, société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Nerine Chambers, 5 Columbus Centre, Pelican Drive, P.O. Box 905, Road Town, Tortola, enregistrée sous le numéro 54183, ici représentée par Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme TELNET LUXEMBOURG S.A., ayant son social à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains le 27 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 379 du 20 août 1993. La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 43.988.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Que la société WELLS LIMITED, prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Biver, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 septembre 2003, vol. 467, fol. 16, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 septembre 2003.

A. Lentz.

(058599.3/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

FOUR WHEELS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.809.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 16 septembre 2003 à 10.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058578.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

BEMATTRANS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.352.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier reçu au siège social de la société en date du 15 octobre 2002 que M. Henri Vanherberghen, demeurant à 78, rue A. Asselberg, B-1180 Bruxelles, Belgique, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour *HOOGEWERF & CIE*

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058580.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

INDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.867.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI03792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

(058613.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

INDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.867.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 14 mars 2003 que:

- La société RONGWHELL INVESTMENTS LIMITED démissionne de sa fonction d'administrateur;

- Madame Nathalie Mincel-Dejean, née le 15 novembre 1966 à Paris, de profession commerçante, demeurant à B-4680 Oupeye, 10, rue Georges Simenon est nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058619.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

INDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.867.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 août 2003 que les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés pour une période de 6 ans:

- Monsieur Karl Rudolf Winzen, consultant en environnement, né le 21 novembre 1952 à Gengenbach (Allemagne), demeurant au 39, rue F. Borny, B-4000 Liège (Belgique);

- Monsieur Peter Joseph Winzen, journaliste économique, né le 27 décembre 1959 à Aachen (Allemagne), demeurant à D-60431 Frankfurt a.M., Altheimstrasse, 10.

Il résulte de cette même assemblée que le mandat du commissaire aux comptes suivant est également renouvelé pour une période de 6 ans:

- CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058623.3/1035/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

HMGH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.034.

—

Extrait du contrat de cession de parts daté du 1^{er} juillet 2003

En vertu du contrat de cession de parts daté du 1^{er} juillet 2003, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société à AP PELHAM PARTNERS XVII L.L.C., ayant son siège social à C/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

T. van Dijk

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058591.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 6.322.

—

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2003, M. Paul William Cavanaugh, 1000 Marconi Drive, USA-15086 Warrendale, PA et M. James Lee Karam, 3000 Marconi Drive, USA-15086 Warrendale, PA ont été appelés aux fonctions d'Administrateur en remplacement de M. Andrew John James et M. Alessandro Centrone, démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2004.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL, Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058594.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

GENIUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 80.774.

—

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour GENIUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058601.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

CANREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 26.384.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03238, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Signature.

(058649.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

WATERCREEK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 80.616.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03237, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Signature.

(058650.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

BUSINESS OBJECTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.641.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058655.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

PARVEST INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 27.605.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le mercredi 9 avril 2003 à 11.00 heures
Quatrième résolution

L'assemblée générale prend note de la démission de MM. Philippe Gaston et Jean Léomant de leur mandat d'administrateur de la Société en date du 1^{er} mars 2003 et du 1^{er} avril 2003 respectivement.

L'assemblée générale décide de nommer, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004, et sous réserve de l'approbation des autorités de contrôle, Madame Annyse Guillaume en qualité de nouvel administrateur de la Société pour achever le mandat laissé vacant par M. Léomant. La place vacante laissée par M. Gaston n'étant pas reprise.

L'assemblée générale reconduit, à l'unanimité, le mandat d'administrateur de:

MM. Guy de Froment,
Christian Volle,
Marc Raynaud,
Paul Gengler,
Michel Rouach,
Vincent Lecomte,

pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004.

L'assemblée générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004.

Pour copie conforme
P. Gengler / A. Guillaume
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058669.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

VALFRAIS-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.304.

Le conseil d'Administration de la S.A. VALFRAIS-LUX donne par la présente mandat à Monsieur Géry Detaille domicilié à B-6640 Vaux-sur-Sure, Rosière La Petite, 34 de faire toutes opérations et de passer tous actes nécessaires en vue de l'administration de la gestion journalière et de la réalisation de l'objet social de la société.

La co-signature de Monsieur Géry Detaille est obligatoire pour engager la société.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

G. Detaille / M. Vuidar / C. Charlier

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2003, réf. DSO-AC00204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(058602.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

BLU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 79.025.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Madame Manuela Alecci-Macalli, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour BLU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058608.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBURGER SPIELBANK -
BAD MONDORF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.
R. C. Luxembourg B 18.159.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société
en date du 4 septembre 2003*

L'assemblée:

- approuve le bilan et le compte des profits et des pertes au 31 décembre 2002;
- donne décharge aux administrateurs actuellement en fonction pour l'exercice de leur mandat prenant fin au 31 décembre 2002;
- renouvelle les mandats des administrateurs actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2003;
- donne décharge au commissaire aux comptes KPMG AUDIT S.C. pour l'exercice de son mandat prenant fin 31 décembre 2002;
- renouvelle le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058630.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

CODENET, Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle de Bredewues.
R. C. Luxembourg B 73.305.

L'assemblée générale du 30 avril 2003 a acté la démission de M. Alain Maton de ses fonctions d'administrateur avec effet au 4 février 2003. De ce fait, le nombre des administrateurs est réduit de quatre à trois.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour CODENET, Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058610.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.908.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2002, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., B. P. 1443, L-1014 Luxembourg, ont été nommés commissaire aux comptes, en charge de l'établissement des rapports au 31 décembre 1997 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant le bilan au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058615.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

JCDECAUX GROUP SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 76.300.

Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2002

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002;
- de donner décharge au gérant, Monsieur Robert Caudron pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour JCDECAUX GROUP SERVICES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058625.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

NEW OSIRIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 55, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 47.568.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058631.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

TRANSURB FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.546.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

TRANSURB FINANCE S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058626.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

ALOFOR HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.139.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

ALOFOR HOLDING S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058627.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

MULTI-CONCEPT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 80.786.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 mai 2003 a approuvé les états financiers au 31 janvier 2003.

L'Assemblée a donné décharge de leur gestion aux administrateurs.

L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Monsieur Paul Gengler en tant qu'Administrateur coopté lors du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2003 en remplacement de Monsieur Jean Leomant.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Guy de Froment, Président;
- Monsieur Marc Raynaud, Administrateur;
- Monsieur Georges Engel, Administrateur;
- Monsieur Paul Gengler, Administrateur,

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2004.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2004.

Pour extrait conforme

Pour MULTI-CONCEPT

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058681.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

PRADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.328.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Signature.

(058633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

KBC BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.062.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par voie circulaire le 1^{er} septembre 2003

Le conseil d'administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Luc Philips en tant qu'administrateur du conseil d'administration,
- de coopter, avec effet au 1^{er} septembre 2003, Monsieur Guido Segers comme administrateur en remplacement de Monsieur Luc Philips, démissionnaire,
- de proposer à la prochaine assemblée générale statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Guido Segers,
- que Monsieur Guido Segers termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC BONDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058659.3/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

CHÂTIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.027.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en session extraordinaire à Luxembourg le 19 septembre 2003 à 10.00 heures

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant les périodes du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000, 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 et 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, décide d'approuver les bilans, les comptes de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont les pertes s'élèvent respectivement à:

- Perte au 31 décembre 2000	- 26.469,46 EUR
- Perte au 31 décembre 2001	- 20.821,00 EUR
- Perte au 31 décembre 2002	- 44.166,12 EUR

L'assemblée décide d'affecter ces pertes au compte de report.

- Compte de report au 1 ^{er} janvier 2003.	- 98.811,40 EUR
---	-----------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de M^e Frank Schaffner, Maître en droit, demeurant à Luxembourg et décide de nommer en son remplacement Mme Colette Wohl, Corporate Assistant, demeurant à L-8090 Bertrange, 6, rue des Primivères.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, en vertu des dispositions de l'article 100 de la Loi régissant les sociétés Commerciales, de ne pas poursuivre l'activité de la société.

Par la présente, l'assemblée générale, donne mandat irrévocable à Madame Sabine Perrier ou toute personne désignée par ses soins de faire acter par-devant notaire la mise en liquidation de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de mandater Mme Sabine Perrier aux fins de procéder à l'enregistrement des présentes en française comme traduction conforme des résolutions prises en anglais à l'assemblée ainsi que des états financiers au 31 décembre 200, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058660.3/312/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

FLYER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.061.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 22 septembre 2003 que le siège social de la société a été transféré du L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman au L-1840 Luxembourg, 39, rue boulevard Joseph II.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058670.3/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

BNP PARIBAS FUND ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 31.206.

—
EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration du 2 mai 2003 que Monsieur Jean Bego a démissionné de son poste d'administrateur en date du 1^{er} mai 2003.

Le conseil d'administration a décidé de ne pas remplacer le mandat laissé vacant par Monsieur Jean Bego.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058671.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

ICOM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R. C. Luxembourg B 57.663.

Par la présente, le Conseil d'Administration de la S.A.H. ICOM, R.C. N° 57.663, composé de:

- Monsieur Victor Collé, administrateur, demeurant à L-5341 Moutfort, 5, Am Ledenberg;

- Madame Gioconda Filauro, administrateur, domiciliée 93, rue Fernand Mertens à L-3258 Bettembourg;

- Madame Mariette Grandjean, administrateur, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 78, route de Dudelange; n'a pas été reconduit dans sa fonction en 2002 et n'accepte pas un nouveau mandat.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2003.

G. Filauro / M. Grandjean / V. Collé.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02491. – Reçu 16 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(057705.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

COMPTOIR PRODUITS AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 6.003.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2003, réf. DSO-AI00099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 septembre 2003.

Signature.

(902301.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 septembre 2003.

E.H.S. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9544 Wiltz, 21, Ilôt du Château.

R. C. Diekirch B 5.333.

Le Commissaire de Surveillance,

la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, fait savoir qu'il s'est démis de ses fonctions en raison de l'impossibilité de remplir son mandat avec effet immédiat.

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A., fait savoir qu'elle s'est démis avec effet immédiat de ses fonctions d'administration en raison de l'impossibilité de remplir son mandat.

Wiltz, le 9 septembre 2003.

MONTBRUN REVISION, S.à r.l. / FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature / Signatures

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2003, réf. DSO-AI00107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(902320.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 septembre 2003.

COMECOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 39.312.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour COMECOM HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(054434.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

SOFIDEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 40.430.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Silvano Agostoni, Viale Carlo Cattaneo 1, CH-6901 Lugano;
- Dott. Severo Antonini, Administrateur-Délégué, Viale Carlo Cattaneo 1-3, CH-6901 Lugano et;
- Monsieur Antonio Ventura, Administrateur-Délégué, Viale Carlo Cattaneo 1-3, CH-6901 Lugano.

Le Commissaire aux Comptes est:

- CONSULFIDE S.A., Viale Carlo Cattaneo 1, CH-6901 Lugano.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour SOFIDEPAR S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2003, réf. LSO-AI01894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057056.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

CHAUSSURES LEON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64A, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 27.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2003, réf. LSO-AI01431, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour CHAUSSURES LEON, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056251.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

C.G.P.A. RE, Société Anonyme.

Siège social: Munsbach.

R. C. Luxembourg B 46.753.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2003

«7. La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. est confirmée en tant que Réviseur Indépendant de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.»

Pour la Société

C. Stiennon

Directeur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056590.3/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

SOLAR-FORCE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

H. R. Luxemburg B 89.755.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 15. September 2003

Während seiner Sitzung vom 15. September 2003, hat der Verwaltungsrat einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

«Gemäss Artikel 11 des Gesellschaftsvertrages und Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie der Bevollmächtigung der Hauptversammlung vom 15. September 2003, wird als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, welches unter seiner alleinigen Unterschrift alle täglichen Verwaltungshandlungen vornehmen kann und die Gesellschaft im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung allein vertreten kann, ernannt:

Herrn Martin G. Nitz, wohnhaft in D-65760 Eschborn, Unter den Tannen, 75.

Luxemburg, den 15. September 2003.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057087.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

ENVIRONMENTAL ACQUISITIONS HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 70.528.

—
FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. renonce à son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ci-dessus référencée avec effet au 30 juin 2003.

La FIDUCIAIRE PREMIUM ne sera donc plus commissaire aux comptes de la société ENVIRONMENTAL ACQUISITIONS HOLDING S.A.H. à compter de l'exercice comptable ouvert au 1^{er} janvier 2003.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058400.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

SériArt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6715 Grevenmacher, 20, rue Boland.
R. C. Luxembourg B 86.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03486, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

P. Czibula.

(057190.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

CRUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.659.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(058391.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

VIALCA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.561.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(058392.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

PARAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 18.228.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04405, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058396.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

FIDELITER INVESTMENT TRUST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 77.890.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. renonce à son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ci-dessus référencée avec effet au 30 juin 2003.

La FIDUCIAIRE PREMIUM ne sera donc plus commissaire aux comptes de la société FIDELITER INVESTMENT TRUST HOLDING S.A.H. à compter de l'exercice comptable ouvert au 1^{er} janvier 2003.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058402.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

GLOBAL TRADE & PROJECT DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 58.315.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. renonce à son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ci-dessus référencée avec effet au 30 juin 2003.

La FIDUCIAIRE PREMIUM ne sera donc plus commissaire aux comptes de la société GLOBAL TRADE & PROJECT DEVELOPMENT S.A.H. à compter de l'exercice comptable ouvert au 1^{er} janvier 2003.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058403.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

SERIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 57.492.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04393, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058404.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

GREENPINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 49.767.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04402, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058397.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

HERBRO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 28.399.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la statutaire le 2 mai 2003

3. par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et aux Commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2001 et 2002 ainsi que la non-tenu à la date Statutaire de l'Assemblée relative aux comptes arrêtés au 31 décembre 2001;

4. L'assemblée acte la démission en date du 2 mai 2003 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

5. L'Assemblée décide de nommer Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Romain Thillens demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058679.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

E.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.217.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

(058398.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

IMPERIALI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.487.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. renonce à son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ci-dessus référencée avec effet au 16 juillet 2003.

La FIDUCIAIRE PREMIUM ne sera donc plus commissaire aux comptes de la société IMPERIALI S.A. à compter de l'exercice comptable ouvert au 1^{er} janvier 2003.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058405.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

MAPOM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.602.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(058406.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

MULTIWORLD, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 76.862.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 avril 2003 a approuvé les états financiers au 31 décembre 2002.

L'assemblée a donné décharge de leur gestion aux administrateurs.

L'assemblée générale a ratifié la cooptation de Monsieur Paul Gengler en tant qu'administrateur coopté lors du conseil d'administration du 1^{er} avril 2003 en remplacement de Monsieur Jean Leomant.

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Marc Raynaud, président;
- Monsieur Georges Engel, administrateur;
- Monsieur Paul Gengler, administrateur,

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004.

L'assemblée générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004.

Pour extrait conforme

Pour MULTIWORLD

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058682.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

J.B.M. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.398.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. renonce à son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ci-dessus référencée avec effet au 16 juillet 2003.

La FIDUCIAIRE PREMIUM ne sera donc plus commissaire aux comptes de la société J.B.M. S.A. à compter de l'exercice comptable ouvert au 1^{er} janvier 2003.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058407.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

PRIFOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 46.008.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058408.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

BNP INSTICASH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 65.026.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du conseil d'administration du 25 août 2003 que le conseil d'administration a décidé de coopter, sous réserve de l'agrément des autorités de surveillance, Monsieur Anthony Finan comme nouvel administrateur en remplacement du mandat laissé vacant depuis le 1^{er} avril 2003 par Monsieur Jean Leomant.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour le conseil d'administration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058684.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

MAPOM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.602.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 18 juin 2003

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par vote spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2002;

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058688.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

PARIBAS FCP FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.165.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} avril 2003 que Monsieur Jean Leomant a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société en date du 1^{er} avril 2003.

Le conseil d'administration a décidé de coopter Madame Annyse Guillaume en tant que nouvel administrateur pour achever le mandat de Monsieur Jean Leomant.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par l'assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour le conseil d'administration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058680.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

SERIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 57.492.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 9 avril 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2002;

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058683.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

BC2I S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.231.

—
FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. résilie le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 15 septembre 2003.

La société BC2I S.A. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg à compter du 15 septembre 2003.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058413.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

BC2I S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.231.

—
FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. renonce à son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ci-dessus référencée avec effet au 15 septembre 2003.

La FIDUCIAIRE PREMIUM ne sera donc plus commissaire aux comptes de la société BC2I S.A. à compter de l'exercice comptable ouvert au 1^{er} janvier 2003.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058415.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**LE LOTUS DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TIAN JIN, S.à r.l.).**

Siège social: L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 94.514.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Schuman.

(901778.3/237/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 juillet 2003.

ARCHIPLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 27, rue de la Sûre.
R. C. Diekirch B 94.889.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(902326.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 septembre 2003.

CHARTERED FINANCE CORPORATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 49.886.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. résilie le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 15 septembre 2003.

La société CHARTERED FINANCE CORPORATION S.A.H. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg à compter du 15 septembre 2003.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058416.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

CHARTERED FINANCE CORPORATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 49.886.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. renonce à son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ci-dessus référencée avec effet au 15 septembre 2003.

La FIDUCIAIRE PREMIUM ne sera donc plus commissaire aux comptes de la société CHARTERED FINANCE CORPORATION S.A.H. à compter de l'exercice comptable ouvert au 1^{er} janvier 2003.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058418.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.
